

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

Introduction

Pourquoi menons-nous cette enquête?

L'objectif de l'Enquête sur l'administration policière (EAP) est de recueillir des statistiques sur le personnel et les dépenses de chaque service de police public aux échelons municipal, provincial et fédéral du Canada. Les renseignements recueillis sont utilisés par les décideurs des gouvernements fédéral et provinciaux, les services de police de même que par les personnes responsables des budgets des services de police. Les données sont aussi utilisées par les médias pour informer le grand public.

Les renseignements que vous fournissez pourraient aussi être utilisés par Statistique Canada à d'autres fins statistiques.

Sécurité des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Note : Nos questionnaires en ligne sont sécurisés, il n'y a aucun risque d'interception des renseignements lorsque vous répondez aux enquêtes en ligne de Statistique Canada.

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

Renseignements sur l'entreprise ou l'organisation et la personne-ressource

1. Veuillez **indiquer la dénomination sociale et le nom commercial** de l'entreprise ou de l'organisation.

Dénomination sociale

Nom commercial (s'il y a lieu)

2. Veuillez **indiquer les coordonnées de la personne-ressource** de l'entreprise ou de l'organisation désignée pour recevoir ce questionnaire.

Note : La personne-ressource désignée est la personne qui devrait recevoir ce questionnaire, mais elle n'est pas nécessairement celle qui le remplit.

Prénom

Nom de famille

Titre

Langue de communication préférée

Français Anglais

Adresse postale (numéro et rue)

Nom commercial (s'il y a lieu)

Ville

Province, territoire ou état

Code postal ou code de zone

Exemple : A9A 9A9 ou 12345-1234

Pays

Adresse de courriel

Exemple : utilisateur@exemple.gov.ca

Numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

Numéro de poste
(s'il y a lieu)

Numéro de télécopieur (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

3. Veuillez **indiquer le statut opérationnel actuel** de l'entreprise ou de l'organisation identifiée au moyen de la dénomination sociale et du nom commercial.

B00323

1 Opérationnelle → **Passez à la question 4**

2 N'est pas opérationnelle en ce moment
p. ex. fermeture temporaire ou permanente, changement de propriétaire

→ Pourquoi cette entreprise ou organisation n'est-elle pas opérationnelle en ce moment?

B00309

2 Exploitation saisonnière → **Passez à la question 3a.**

3 A cessé ses activités → **Passez à la question 3b.**

4 A vendu ses entités opérationnelles → **Passez à la question 3c.**

5 A fusionné avec plusieurs entreprises ou organisations → **Passez à la question 3d.**

6 Temporairement inactive, mais rouvrira → **Passez à la question 3e.**

7 N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons → **Passez à la question 3f.**

3a. Exploitation saisonnière

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités pour la saison?

Date AAAA MM JJ
B00217

Quand cette entreprise ou organisation s'attend-elle à reprendre ses activités?

Date AAAA MM JJ
B00218

3b. A cessé ses activités

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités pour la saison?

Date AAAA MM JJ
B00211

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00311

- 1 Faillite
2 Liquidation
3 Dissolution

4 Autre
Précisez les autres raisons a cessé ses activités

B00312

→ **Passez à la question 4**

3c. A vendu ses entités opérationnelles

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle été vendue?

B00212
AAAA MM JJ
Date

Quelle est la dénomination sociale de l'acheteur?

B00406

→ Passez à la question 4

3d. A fusionné avec plusieurs entreprises ou organisations

Quand la fusion de cette entreprise ou organisation a-t-elle eu lieu?

B00213
AAAA MM JJ
Date

Quelle est la dénomination sociale de l'entreprise ou de l'organisation ainsi créée ou qui demeure?

B00407

Quelles sont les dénominations sociales des autres entreprises ou organisations fusionnées?

B00408

→ Passez à la question 4

3e. Temporairement inactive, mais rouvrira

Quand cette entreprise ou organisation est-elle devenue temporairement inactive?

B00214
AAAA MM JJ
Date

Quand cette entreprise ou organisation prévoit-elle reprendre ses activités?

B00215
AAAA MM JJ
Date

Pourquoi cette entreprise ou organisation est-elle temporairement inactive?

B00313

→ Passez à la question 4

3f. N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00216
AAAA MM JJ
Date

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00314

Pour répondre à ce questionnaire

Renseignements portant sur :

- le personnel (renseignements démographiques)
- les ressources humaines
- les montants des revenus et des dépenses
- les demandes d'intervention
- la préparation en vue de la légalisation du cannabis
- la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

Instructions de déclaration

- Déclarez les employés en équivalents temps plein (ETP) **a deux décimales p. ex. 37,25.**
- Déclarez le nombre réel d'employés en tant que **nombre effectif de personnel.**
- Déclarez les montants **arrondis au dollar le plus près.**
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir l'estimation la plus exacte possible.
- Entrez « **0** » s'il n'y a aucune valeur à déclarer.
- Consulter le guide de déclaration au **www.statcan.gc.ca/guides-f** pour obtenir plus de renseignements.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Grade des policiers

1. **Indiquez** lequel ou lesquels des grades de policiers suivants existaient au sein de votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les grades de policiers qui existent indépendamment du fait que les postes soient actuellement remplis.
Sélectionnez tout ce qui s'applique.

Officiers de direction des services de police

c.-à-d. les officiers supérieurs

POR_001

1 POR_T010_Q010_A010

Commissaire, Directeur Général

2 POR_T010_Q010_A011

Directeur

3 POR_T010_Q010_A012

Commissaire adjoint

4 POR_T010_Q010_A013

Sous-commissaires

5 POR_T010_Q010_A014

Chefs adjoints

6 POR_T010_Q010_A015

Capitaines

7 POR_T010_Q010_A016

Surintendants d'état-major

8 POR_T010_Q010_A017

Surintendants principal

9 POR_T010_Q010_A018

Surintendants

10 POR_T010_Q010_A019

Inspecteurs d'état-major

11 POR_T010_Q010_A020

Inspecteurs

12 POR_T010_Q010_A021

Gendarmes supérieur / officiers supérieurs

13 POR_T010_Q010_A022

Lieutenant des officiers supérieurs

14 POR_T010_Q010_A023

Autres grades d'officiers de direction des services de police

Sous-officiers

Exclure les agents de police.

15 POR_T010_Q010_A024

Lieutenant des sous-officiers

16 POR_T010_Q010_A025

Caporal sergent-majors

17 POR_T010_Q010_A026

Sergent-majors

18 POR_T010_Q010_A027

Sergent-majors d'état-major

19 POR_T010_Q010_A028

Sergents d'état-major

20 POR_T010_Q010_A029

Sergents, détectives

21 POR_T010_Q010_A030

Caporals

22 POR_T010_Q010_A031

Autres grades de sous-officiers

Agents de police (de la 1^{re} à la 4^e classe)

Exclure les recrues, c.-à-d. les policiers en formation/agents de police de la 5^e classe et les agents spéciaux.

23 POR_T010_Q010_A032

Agents de police (de la 1^{re} à la 4^e classe)

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Employés permanents (en équivalents temps plein) (ETP)

La prochaine série de questions porte sur la déclaration du nombre d'**employés permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**, selon les types d'emplois suivants :

- agents de police, **c.-à-d.** les officiers de direction, les sous-officiers et les policiers assermentés
- employés civils
- agents spéciaux

Recrues, c.-à-d. les policiers en formation, sont incluses dans cette section, mais on ne vous demande pas de déclarer le nombre de recrues par équivalent temps plein (**ETP**).

Convertissez tous les **employés permanents à temps partiel** (**inclure** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Équivalent temps plein (ETP) : Le nombre d'heures utilisé pour calculer un **ETP** varie en fonction du service de police.

Veuillez convertir les employés à **temps partiel** (**inclure** les employés ayant une entente de partage d'emploi) en **ETP** selon le nombre d'heures utilisé par votre service de police pour définir un employé à temps plein.

Exemples de conversion d'un employé à temps partiel vers un **ETP** :

- Si votre service de police définit un emploi à temps plein par une semaine de travail de 40 h
 - **Deux employés à temps partiel** qui travaillent **chacun** 25 heures par semaine seraient calculés ainsi : $2 \times (25/40) = 1,25$ **ETP**.
- Si votre service de police définit un emploi à temps plein par une semaine de travail de 37,5 h
 - **Deux employés à temps plein** et trois employés à temps partiel qui travaillent **chacun** 15 heures par semaine seraient calculés ainsi : $2 + 3 \times (15/37,5) = 3,2$ **ETP**.

Effectif policier permanent

- Déclarez** le nombre de **policiers permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (y compris les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Inclure les employés permanents qui :

- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérés à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des employés civils, des agents spéciaux et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
Officiers de direction des services de police				
c.-à-d. les officiers supérieurs				
	PPP_Q02_AA	PPP_Q02_AB	PPP_Q02_AD	PPP_Q02_AC
a. Commissaire, Directeur général				
	PPP_Q02_BA	PPP_Q02_BB	PPP_Q02_BD	PPP_Q02_BC
b. Directeur				
	PPP_Q02_CA	PPP_Q02_CB	PPP_Q02_CD	PPP_Q02_CC
c. Commissaire adjoint				
	PPP_Q02_DA	PPP_Q02_DB	PPP_Q02_DD	PPP_Q02_DC
d. Sous-commissaires				
	PPP_Q02_EA	PPP_Q02_EB	PPP_Q02_ED	PPP_Q02_EC
e. Chefs adjoints				
	PPP_Q02_FA	PPP_Q02_FB	PPP_Q02_FD	PPP_Q02_FC
f. Capitaines				
	PPP_Q02_GA	PPP_Q02_GB	PPP_Q02_GD	PPP_Q02_GC
g. Surintendants d'état-major ...				
	PPP_Q02_HA	PPP_Q02_HB	PPP_Q02_HD	PPP_Q02_HC
h. Surintendants principal				

...continuer à la page suivante

Effectif policier permanent (suite)

...continuer de la page précédente

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	PPP_Q02_IA	PPP_Q02_IB	PPP_Q02_ID	PPP_Q02_IC
i. Surintendants	PPP_Q02_JA	PPP_Q02_JB	PPP_Q02_JD	PPP_Q02_JC
j. Inspecteurs d'état-major	PPP_Q02_KA	PPP_Q02_KB	PPP_Q02_KD	PPP_Q02_KC
k. Inspecteurs	PPP_Q02_LA	PPP_Q02_LB	PPP_Q02_LD	PPP_Q02_LC
l. Gendarmes supérieur / officiers supérieurs	PPP_Q02_MA	PPP_Q02_MB	PPP_Q02_MD	PPP_Q02_MC
m. Lieutenant des officiers supérieurs	PPP_Q02_NA	PPP_Q02_NB	PPP_Q02_ND	PPP_Q02_NC
n. Autres grades d'officiers de direction des services de police .	PPP_Q02_OA	PPP_Q02_OB	PPP_Q02_OD	PPP_Q02_OC
Nombre total d'officiers de direction des services de police				

Sous-officiers

Exclure les agents de police.

	PPP_Q02_PA	PPP_Q02_PB	PPP_Q02_PD	PPP_Q02_PC
a. Lieutenant des sous-officiers ..	PPP_Q02_QA	PPP_Q02_QB	PPP_Q02_QD	PPP_Q02_QC
b. Caporals sergent-major	PPP_Q02_RA	PPP_Q02_RB	PPP_Q02_RD	PPP_Q02_RC
c. Sergent-majors	PPP_Q02_SA	PPP_Q02_SB	PPP_Q02_SD	PPP_Q02_SC
d. Sergent-majors d'état-major ..	PPP_Q02_TA	PPP_Q02_TB	PPP_Q02_TD	PPP_Q02_TC
e. Sergents d'état-major	PPP_Q02_UA	PPP_Q02_UB	PPP_Q02_UD	PPP_Q02_UC
f. Sergents, détectives	PPP_Q02_VA	PPP_Q02_VB	PPP_Q02_VD	PPP_Q02_VC
g. Caporals	PPP_Q02_WA	PPP_Q02_WB	PPP_Q02_WD	PPP_Q02_WC
h. Autres grades de sous-officiers ..	PPP_Q02_XA	PPP_Q02_XB	PPP_Q02_XD	PPP_Q02_XC
Total des sous-officiers				

Agents de police

Exclure les recrues et les agents spéciaux.

	PPP_Q02_YA	PPP_Q02_YB	PPP_Q02_YD	PPP_Q02_YC
a. Agents de police	PPP_Q02_ZA	PPP_Q02_ZB	PPP_Q02_ZD	PPP_Q02_ZC
Total des policiers en équivalents temps plein (ETP)				

Effectif civil permanent

3. Déclarez le nombre d'employés civils permanents (en équivalents temps plein) (ETP) qui travaillent à votre service de police en date du 15 mai 2019.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (**y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Veuillez compter les employés civils dans une seule des catégories suivantes. Dans les cas où les employés civils exercent de multiples tâches, utilisez leurs tâches et fonctions principales.

Inclure les employés permanents qui :

- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérés à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des policiers, des agents spéciaux et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
Tâches et fonctions principales des employés civils				
Exclure les agents spéciaux.				
	PCP_Q03_AA	PCP_Q03_AB	PCP_Q03_AD	PCP_Q03_AC
a. Services d'accueil				
	PCP_Q03_BA	PCP_Q03_BB	PCP_Q03_BD	PCP_Q03_BC
b. Services financiers				
	PCP_Q03_CA	PCP_Q03_CB	PCP_Q03_CD	PCP_Q03_CC
c. Ressources humaines et formation				
	PCP_Q03_DA	PCP_Q03_DB	PCP_Q03_DD	PCP_Q03_DC
d. Relations avec le public et les médias				
	PCP_Q03_EA	PCP_Q03_EB	PCP_Q03_ED	PCP_Q03_EC
e. Services judiciaires				
	PCP_Q03_FA	PCP_Q03_FB	PCP_Q03_FD	PCP_Q03_FC
f. Services juridiques				
	PCP_Q03_GA	PCP_Q03_GB	PCP_Q03_GD	PCP_Q03_GC
g. Services de détention				
	PCP_Q03_HA	PCP_Q03_HB	PCP_Q03_HD	PCP_Q03_HC
h. Services des technologies de l'information				
	PCP_Q03_IA	PCP_Q03_IB	PCP_Q03_ID	PCP_Q03_IC
i. Services des véhicules et des installations				
	PCP_Q03_JA	PCP_Q03_JB	PCP_Q03_JD	PCP_Q03_JC
j. Recherche et analyse				
	PCP_Q03_KA	PCP_Q03_KB	PCP_Q03_KD	PCP_Q03_KC
k. Personnel médico-légal et d'identification				
	PCP_Q03_LA	PCP_Q03_LB	PCP_Q03_LD	PCP_Q03_LC
l. Soutien administratif				
	PCP_Q03_MA	PCP_Q03_MB	PCP_Q03_MD	PCP_Q03_MC
m. Communications opérationnelles p. ex. répartiteurs, téléphonistes ..				
	PCP_Q03_NA	PCP_Q03_NB	PCP_Q03_ND	PCP_Q03_NC
n. Autres employés civils				
	PCP_Q03_OA	PCP_Q03_OB	PCP_Q03_OD	PCP_Q03_OC
Total des employés civils				

Agents spéciaux permanents

4. **Déclarez** le nombre d'**agents spéciaux permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Convertissez tous les employés permanents à temps partiel (**y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi) payés à partir du budget de votre service de police en **ETP**.

Veillez compter les agents spéciaux dans une seule des catégories suivantes. Dans les cas où les agents spéciaux exercent de multiples tâches, utilisez leurs tâches et fonctions principales.

Inclure les employés permanents qui :

- sont des employés civils qui ont reçu un statut d'agent spécial
- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des policiers, des employés civils qui n'ont pas reçu un statut d'agent spécial, et des recrues — les renseignements sur ces employés sont recueillis à partir d'autres questions.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
Tâches et fonctions principales des agents spéciaux				
	PSCP_005_AA	PSCP_005_AB	PSCP_005_AD	PSCP_005_AC
a. Services judiciaires				
	PSCP_005_BA	PSCP_005_BB	PSCP_005_BD	PSCP_005_BC
b. Services d'accueil				
	PSCP_005_CA	PSCP_005_CB	PSCP_005_CD	PSCP_005_CC
c. Services de détention				
	PSCP_005_DA	PSCP_005_DB	PSCP_005_DD	PSCP_005_DC
d. Services dans les transports en commun				
	PSCP_005_EA	PSCP_005_EB	PSCP_005_ED	PSCP_005_EC
e. Tous les autres services d'agents spéciaux				
	PSCP_005_FA	PSCP_005_FB	PSCP_005_FD	PSCP_005_FC
Total des agents spéciaux				

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Recrues

5. **Déclarez** le nombre de **recrues** qui participent à un programme de formation pour devenir policiers assermentés à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Recrues, c.-à-d. les policiers en formation : Aux fins de la présente enquête, le terme « recrues » désigne les employés qui participent à des programmes de formation de policiers en vue d'obtenir le statut de policier assermenté.

Les recrues **ne doivent pas** être calculées dans votre **effectif autorisé** ou incluses dans le **taux de policiers** dans la population.

Inclure les employés qui :

- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient rémunérés ou non
- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient assermentés au début ou à la fin de la formation.

Exclure les employés qui ont terminé avec succès les programmes de formation de policiers et qui ont toutes les responsabilités d'un agent de police.

Note: Cette question n'accepte pas les décimales.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	REC_006_A	REC_006_B	REC_006_D	REC_006_C
a. Recrues				
c.-à-d. les policiers en formation . . .				

Tableau sommaire

6. Voici un tableau sommaire du nombre d'employés **permanents** (en équivalents temps plein) (**ETP**), et recrues, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Veuillez examiner les valeurs et, si des modifications sont nécessaires, revenez à la question concernée.

Note: Vous ne pouvez pas faire de modifications sur cette page.

Note: Les recrues **ne sont pas** déclarées comme équivalents temps plein (**ETP**).

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
a. Officiers de direction des services de police	_PPP_002_OA	_PPP_002_OB	_PPP_002_OD	_PPP_002_OC
c.-à-d. les officiers supérieurs				
b. Sous-officiers	_PPP_002_XA	_PPP_002_XB	_PPP_002_XD	_PPP_002_XC
Exclure les agents de police.				
c. Agents de police	_PPP_002_YA	_PPP_002_YB	_PPP_002_YD	_PPP_002_YC
Total des policiers	_SUM_007_AA	_SUM_007_AB	_SUM_007_AD	_SUM_007_AC
d. Employés civils	_PCP_003_OA	_PCP_003_OB	_PCP_003_OD	_PCP_003_OC
Exclure les agents spéciaux.				
e. Agents spéciaux	_PSCP_005_FA	_PSCP_005_FB	_PSCP_005_FD	_PSCP_005_FC
f. Recrues	_REC_006_A	_REC_006_B	_REC_006_D	_REC_006_C
c.-à-d. les policiers en formation . . .				
Total des employés	_SUM_007_A	_SUM_007_B	_SUM_007_D	_SUM_007_C

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Nombre réel d'employés

La prochaine série de questions porte sur la déclaration du nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**, selon les types d'emplois suivants :

- effectif permanent à temps plein
- effectif permanent à temps partiel, **y compris** les employés ayant une entente de partage d'emploi
- effectif non permanent rémunéré, **p. ex.** employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- effectif non rémunéré.

Effectif permanent à temps plein

7. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **permanents à temps plein** qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les employés permanents qui :

- sont des employés à temps plein rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
a. Policiers (officiers de direction, sous-officiers et agents de police) Exclure les recrues.	PFTP_008_AA	PFTP_008_AB	PFTP_008_AD	PFTP_008_AC
b. Employés civils Exclure les agents spéciaux.	PFTP_008_BA	PFTP_008_BB	PFTP_008_BD	PFTP_008_BC
c. Agents spéciaux	PFTP_008_CA	PFTP_008_CB	PFTP_008_CD	PFTP_008_CC
Total de l'effectif permanent à temps plein	PFTP_008_DA	PFTP_008_DB	PFTP_008_DD	PFTP_008_DC

Effectif permanent à temps partiel

8. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **permanents à temps partiel** qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les employés permanents qui :

- sont des employés à temps partiel rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
a. Policiers Exclure les recrues.	PPTP_009_AA	PPTP_009_AB	PPTP_009_AD	PPTP_009_AC
b. Employés civils Exclure les agents spéciaux.	PPTP_009_BA	PPTP_009_BB	PPTP_009_BD	PPTP_009_BC
c. Agents spéciaux	PPTP_009_CA	PPTP_009_CB	PPTP_009_CD	PPTP_009_CC
Total de l'effectif permanent à temps partiel	PPTP_009_DA	PPTP_009_DB	PPTP_009_DD	PPTP_009_DC

Effectif non permanent rémunéré

9. **Déclarez le nombre réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **non permanents** rémunérés (contractuels, occasionnels ou temporaires) qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les employés qui :

- sont des employés contractuels, occasionnels ou temporaires ou tout autre employé non permanent **rémunéré** à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les personnes qui :

- sont des employés permanents
- ne sont pas rémunérés à partir du budget de votre service de police, **p. ex.** les membres du personnel non rémunérés, les employés rémunérés par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	NPPP_010_AA	NPPP_010_AB	NPPP_010_AD	NPPP_010_AC
a. Policiers				
Exclure les recrues.	NPPP_010_BA	NPPP_010_BB	NPPP_010_BD	NPPP_010_BC
b. Employés civils				
Exclure les agents spéciaux.	NPPP_010_CA	NPPP_010_CB	NPPP_010_CD	NPPP_010_CC
c. Agents spéciaux				
d. Agents auxiliaires ou agents de réserve	NPPP_010_DA	NPPP_010_DB	NPPP_010_DD	NPPP_010_DC
Inclure les employés rémunérés seulement.				
e. Étudiants	NPPP_010_EA	NPPP_010_EB	NPPP_010_ED	NPPP_010_EC
Inclure les employés rémunérés seulement.	NPPP_010_FA	NPPP_010_FB	NPPP_010_FD	NPPP_010_FC
f. Autres employés non permanents rémunérés				
	NPPP_010_GA	NPPP_010_GB	NPPP_010_GD	NPPP_010_GC
Total de l'effectif non permanent rémunéré				

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Tableau sommaire

10. Voici un tableau sommaire du nombre de la taille **réelle** de l'effectif, **c.-à-d.** l'effectif qui travaille à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Veuillez examiner les valeurs et, si des modifications sont nécessaires, revenez à la question concernée.

Note : Vous ne pouvez pas apporter de changements à cette page.

Note : Les valeurs déclarées ici seront utilisées dans notre système pour comparer la taille de l'effectif dans nos questions portant sur l'âge, l'identité autochtone et les minorités visibles. Veuillez vous référer à ce tableau sommaire en répondant à ces questions.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
Policiers				
	__PFTP_Q08_AA	__PFTP_Q08_AB	__PFTP_Q08_AD	__PFTP_Q08_AC
a. Permanents à temps plein rémunérés				
	__PPTP_Q09_AA	__PPTP_Q09_AB	__PPTP_Q09_AD	__PPTP_Q09_AC
b. Permanents à temps partiel rémunérés				
	__NPPP_Q10_AA	__NPPP_Q10_AB	__NPPP_Q10_AD	__NPPP_Q10_AC
c. Non permanents rémunérés ..				
	__SUM_POL_AA	__SUM_POL_AB	__SUM_POL_AD	__SUM_POL_AC
Nombre total réel de policiers				
Employés civils				
	__PFTP_Q08_BA	__PFTP_Q08_BB	__PFTP_Q08_BD	__PFTP_Q08_BC
a. Permanents à temps plein rémunérés				
	__PPTP_Q09_BA	__PPTP_Q09_BB	__PPTP_Q09_BD	__PPTP_Q09_BC
b. Permanents à temps partiel rémunérés				
	__NPPP_Q10_BA	__NPPP_Q10_BB	__NPPP_Q10_BD	__NPPP_Q10_BC
c. Non permanents rémunérés ..				
	__SUM_CIV_BA	__SUM_CIV_BB	__SUM_CIV_BD	__SUM_CIV_BC
Nombre total réel d'employés civils				
Agents spéciaux				
	__PFTP_Q08_CA	__PFTP_Q08_CB	__PFTP_Q08_CD	__PFTP_Q08_CC
a. Permanents à temps plein rémunérés				
	__PPTP_Q09_CA	__PPTP_Q09_CB	__PPTP_Q09_CD	__PPTP_Q09_CC
b. Permanents à temps partiel rémunérés				
	__NPPP_Q10_CA	__NPPP_Q10_CB	__NPPP_Q10_CD	__NPPP_Q10_CC
c. Non permanents rémunérés ..				
	__SUM_SP_CA	__SUM_SP_CB	__SUM_SP_CD	__SUM_SP_CC
Nombres total réel d'agents spéciaux				

Effectif non rémunéré

11. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **non rémunérés** sous la responsabilité de votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les employés qui :

- qui ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police qui s'ajoutent au personnel exécutant les fonctions de base du service de police
- sont des employés non permanents et non rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas sous la responsabilité du service de police, c.-à-d. les travailleurs dans le cadre d'un contrat de service
- ne sont pas rémunérées à partir du budget de votre service de police, car elles sont en congé non rémunéré.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	UPP_Q11_AA	UPP_Q11_AB	UPP_Q11_AD	UPP_Q11_AC
a. Bénévoles				
b. Agents auxiliaires ou agents de réserve	UPP_Q11_BA	UPP_Q11_BB	UPP_Q11_BD	UPP_Q11_BC
Inclure les employés non rémunérés seulement.				
c. Étudiants	UPP_Q11_CA	UPP_Q11_CB	UPP_Q11_CD	UPP_Q11_CC
Inclure les employés non rémunérés seulement.				
	UPP_Q11_DA	UPP_Q11_DB	UPP_Q11_DD	UPP_Q11_DC
d. Autres membres du personnel non rémunérés				
	UPP_Q11_EA	UPP_Q11_EB	UPP_Q11_ED	UPP_Q11_EC
Total de l'effectif non rémunéré				

Effectif policier autorisé

12. **Déclarez** le nombre de policiers assermentés que votre service de police est **autorisé à embaucher** en date du **15 mai 2019**.

Les policiers assermentés **comprennent** :

- les officiers de direction des services de police
- les sous-officiers
- les agents de police.

Exclure: recrues

Nombre de policiers assermentés

APOS_Q12

COPIE POUR INFORMATION POUR RAPPORTEUR
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Groupes d'âge — policiers

13. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, de **policiers**, selon le groupe d'âge et le genre, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les employés qui :

- sont des policiers assermentés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les employés qui :

- ne sont pas rémunérées, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

Note : Le nombre total de policiers dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des officiers permanents à temps plein (question 7), des officiers permanents à temps partiel (question 8) et des agents non permanents rémunéré (question 9).

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	AGPO_Q13_AA	AGPO_Q13_AB	AGPO_Q13_AD	AGPO_Q13_AC
a. Moins de 20 ans				
	AGPO_Q13_BA	AGPO_Q13_BB	AGPO_Q13_BD	AGPO_Q13_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans				
	AGPO_Q13_CA	AGPO_Q13_CB	AGPO_Q13_CD	AGPO_Q13_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans				
	AGPO_Q13_DA	AGPO_Q13_DB	AGPO_Q13_DD	AGPO_Q13_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans				
	AGPO_Q13_EA	AGPO_Q13_EB	AGPO_Q13_ED	AGPO_Q13_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans				
	AGPO_Q13_FA	AGPO_Q13_FB	AGPO_Q13_FD	AGPO_Q13_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans				
	AGPO_Q13_GA	AGPO_Q13_GB	AGPO_Q13_GD	AGPO_Q13_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans				
	AGPO_Q13_HA	AGPO_Q13_HB	AGPO_Q13_HD	AGPO_Q13_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans				
	AGPO_Q13_IA	AGPO_Q13_IB	AGPO_Q13_ID	AGPO_Q13_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans				
	AGPO_Q13_JA	AGPO_Q13_JB	AGPO_Q13_JD	AGPO_Q13_JC
j. 60 ans et plus				
	AGPO_Q13_KA	AGPO_Q13_KB	AGPO_Q13_KD	AGPO_Q13_KC
Total des policiers				

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Groupes d'âge — employés civils

14. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'**employés civils**, selon le groupe d'âge et le genre, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les employés qui :

- sont des policiers assermentés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les employés qui :

- ne sont pas rémunérées, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- sont des agents spéciaux
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

Note : Le nombre total d'employés civils dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des employés civils permanents à temps plein (question 7), des employés civils permanents à temps partiel (question 8) et des employés civils non permanents rémunéré (question 9).

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	AGCP_Q14_AA	AGCP_Q14_AB	AGCP_Q14_AD	AGCP_Q14_AC
a. Moins de 20 ans				
	AGCP_Q14_BA	AGCP_Q14_BB	AGCP_Q14_BD	AGCP_Q14_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans				
	AGCP_Q14_CA	AGCP_Q14_CB	AGCP_Q14_CD	AGCP_Q14_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans				
	AGCP_Q14_DA	AGCP_Q14_DB	AGCP_Q14_DD	AGCP_Q14_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans				
	AGCP_Q14_EA	AGCP_Q14_EB	AGCP_Q14_ED	AGCP_Q14_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans				
	AGCP_Q14_FA	AGCP_Q14_FB	AGCP_Q14_FD	AGCP_Q14_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans				
	AGCP_Q14_GA	AGCP_Q14_GB	AGCP_Q14_GD	AGCP_Q14_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans				
	AGCP_Q14_HA	AGCP_Q14_HB	AGCP_Q14_HD	AGCP_Q14_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans				
	AGCP_Q14_IA	AGCP_Q14_IB	AGCP_Q14_ID	AGCP_Q14_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans				
	AGCP_Q14_JA	AGCP_Q14_JB	AGCP_Q14_JD	AGCP_Q14_JC
j. 60 ans et plus				
	AGCP_Q14_KA	AGCP_Q14_KB	AGCP_Q14_KD	AGCP_Q14_KC
Total des employés civils				

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Groupes d'âge — agents spéciaux

15. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'**agents spéciaux**, selon le groupe d'âge et le genre, qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Inclure les employés qui :

- sont des policiers assermentés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personne
- remplacent temporairement une personne en congé, s'ils sont payés à même le budget de votre service de police.

Exclure les employés qui :

- ne sont pas rémunérées, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

Note : Le nombre total d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des agents spéciaux permanents à temps plein (question 7), des agents spéciaux permanents à temps partiel (question 8) et des agents spéciaux non permanents rémunéré (question 9).

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	AGSC_015_AA	AGSC_015_AB	AGSC_015_AD	AGSC_015_AC
a. Moins de 20 ans				
	AGSC_015_BA	AGSC_015_BB	AGSC_015_BD	AGSC_015_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans				
	AGSC_015_CA	AGSC_015_CB	AGSC_015_CD	AGSC_015_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans				
	AGSC_015_DA	AGSC_015_DB	AGSC_015_DD	AGSC_015_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans				
	AGSC_015_EA	AGSC_015_EB	AGSC_015_ED	AGSC_015_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans				
	AGSC_015_FA	AGSC_015_FB	AGSC_015_FD	AGSC_015_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans				
	AGSC_015_GA	AGSC_015_GB	AGSC_015_GD	AGSC_015_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans				
	AGSC_015_HA	AGSC_015_HB	AGSC_015_HD	AGSC_015_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans				
	AGSC_015_IA	AGSC_015_IB	AGSC_015_ID	AGSC_015_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans				
	AGSC_015_JA	AGSC_015_JB	AGSC_015_JD	AGSC_015_JC
j. 60 ans et plus				
	AGSC_015_KA	AGSC_015_KB	AGSC_015_KD	AGSC_015_KC
Total des agents spéciaux				

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Groupes d'âge — recrues

16. **Déclarez** le nombre de **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, de **recrues**, selon le groupe d'âge et le genre, qui participent à un programme de formation pour devenir policiers assermentés à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Recrues, c.-à-d. les policiers en formation : Aux fins de la présente enquête, le terme « recrues » désigne les employés qui participent à des programmes de formation de policiers en vue d'obtenir le statut de policier assermenté.

Inclure les employés qui :

- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient rémunérés ou non
- participent à des programmes de formation de policiers qu'ils soient assermentés au début ou à la fin de la formation.

Exclure les employés qui ont terminé avec succès les programmes de formation de policiers et qui ont toutes les responsabilités d'un agent de police.

Note : Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues permanents (question 5).

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	AGR_Q16_AA	AGR_Q16_AB	AGR_Q16_AD	AGR_Q16_AC
a. Moins de 20 ans				
	AGR_Q16_BA	AGR_Q16_BB	AGR_Q16_BD	AGR_Q16_BC
b. 20 ans à moins de 25 ans				
	AGR_Q16_CA	AGR_Q16_CB	AGR_Q16_CD	AGR_Q16_CC
c. 25 ans à moins de 30 ans				
	AGR_Q16_DA	AGR_Q16_DB	AGR_Q16_DD	AGR_Q16_DC
d. 30 ans à moins de 35 ans				
	AGR_Q16_EA	AGR_Q16_EB	AGR_Q16_ED	AGR_Q16_EC
e. 35 ans à moins de 40 ans				
	AGR_Q16_FA	AGR_Q16_FB	AGR_Q16_FD	AGR_Q16_FC
f. 40 ans à moins de 45 ans				
	AGR_Q16_GA	AGR_Q16_GB	AGR_Q16_GD	AGR_Q16_GC
g. 45 ans à moins de 50 ans				
	AGR_Q16_HA	AGR_Q16_HB	AGR_Q16_HD	AGR_Q16_HC
h. 50 ans à moins de 55 ans				
	AGR_Q16_IA	AGR_Q16_IB	AGR_Q16_ID	AGR_Q16_IC
i. 55 ans à moins de 60 ans				
	AGR_Q16_JA	AGR_Q16_JB	AGR_Q16_JD	AGR_Q16_JC
j. 60 ans et plus				
	AGR_Q16_KA	AGR_Q16_KB	AGR_Q16_KD	AGR_Q16_KC
Total des recrues				

NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Congé de 12 semaines ou plus

17. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés **permanents** en congé de 12 semaines ou plus en date du **15 mai 2019**.

Congé de 12 semaines ou plus : Congé autorisé de nature continue et d'une durée prévue de 12 semaines ou plus. Le congé peut être payé ou non payé, selon l'entente entre l'employé et l'employeur.

Inclure les employés permanents qui :

- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- sont rémunérés à partir du budget de votre service de police
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas des employés permanents, **p. ex.** des employés contractuels, occasionnels ou temporaires
- sont des recrues, **c.-à-d.** des policiers en formation.

Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
--------	--------	-----------------------------	-------

Policiers

Exclure les recrues.

a. Congé médical

Exclure les accidents de travail.

p. ex. invalidité de longue durée, congé pour troubles mentaux

POL_Q17_AA	POL_Q17_AB	POL_Q17_AD	POL_Q17_AC
POL_Q17_BA	POL_Q17_BB	POL_Q17_BD	POL_Q17_BC

b. Accident de travail

c. Congé parental

p. ex. maternité, paternité ou adoption

POL_Q17_CA	POL_Q17_CB	POL_Q17_CD	POL_Q17_CC

d. Autres types de congé

p. ex. éducation, service militaire, vacances, suspension

POL_Q17_DA	POL_Q17_DB	POL_Q17_DD	POL_Q17_DC
POL_Q17_EA	POL_Q17_EB	POL_Q17_ED	POL_Q17_EC

Total pour les policiers

Employés civils

Exclure les agents spéciaux.

a. Congé médical

Exclure les accidents de travail.

p. ex. invalidité de longue durée, congé pour troubles mentaux

POL_Q17_FA	POL_Q17_FB	POL_Q17_FD	POL_Q17_FC
POL_Q17_GA	POL_Q17_GB	POL_Q17_GD	POL_Q17_GC

b. Accident de travail

c. Congé parental

p. ex. maternité, paternité ou adoption

POL_Q17_HA	POL_Q17_HB	POL_Q17_HD	POL_Q17_HC

d. Autres types de congé

p. ex. éducation, service militaire, vacances, suspension

POL_Q17_IA	POL_Q17_IB	POL_Q17_ID	POL_Q17_IC
POL_Q17_JA	POL_Q17_JB	POL_Q17_JD	POL_Q17_JC

Total pour les employés civils

...continuer à la page suivante

Congé de 12 semaines ou plus

...continue de la page précédente

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
Agents spéciaux				
a. Congé médical				
Exclure les accidents de travail.	POL_Q17_KA	POL_Q17_KB	POL_Q17_KD	POL_Q17_KC
p. ex. invalidité de longue durée, congé pour troubles mentaux				
	POL_Q17_LA	POL_Q17_LB	POL_Q17_LD	POL_Q17_LC
b. Accident de travail				
c. Congé parental	POL_Q17_MA	POL_Q17_MB	POL_Q17_MD	POL_Q17_MC
p. ex. maternité, paternité ou adoption				
d. Autres types de congé				
p. ex. éducation, service militaire, vacances, suspension	POL_Q17_NA	POL_Q17_NB	POL_Q17_ND	POL_Q17_NC
	POL_Q17_OA	POL_Q17_OB	POL_Q17_OD	POL_Q17_OC
Total pour les agents spéciaux				
Total des employés permanents en congé de 12 semaines ou plus	POL_Q17_PA	POL_Q17_PB	POL_Q17_PD	POL_Q17_PC

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Employés qui s'identifient comme des Autochtones

18. **Déclarez** le nombre **réel**, **c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés qui s'identifient comme **Autochtones** et qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Note: Si un employé s'identifie **à la fois** comme Autochtone **et** comme membre de minorités visibles, veuillez l'**inclure** avec ceux qui s'identifient comme Autochtones, de même qu'avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles dans la question suivante. Si un employé s'identifie à la fois comme étant de race blanche **et** comme un Autochtone, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme Autochtones.

Note : Si les renseignements sur l'identité autochtone pour votre service de police sont recueillis dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire par les employés et que certains d'entre eux **ne se sont pas identifiés** comme Autochtones, **veuillez les inclure** dans la catégorie **Identité autochtone inconnue**.

Autochtones : Désigne les personnes des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuits; les personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités et qui sont inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada; les personnes qui ont déclaré appartenir à une Première Nation ou à une bande indienne.

Non-autochtones : Comprend les personnes qui ne sont pas des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits, les personnes qui ne sont pas inscrites ou visées par un traité et les personnes qui n'appartiennent pas à une Première Nation ou à une bande indienne, **p. ex.**, les personnes de race blanche ou ayant la peau blanche ou qui sont membres de minorités visibles, peu importe leur lieu de naissance.

Note : Le nombre total de policiers, d'employés civils, et d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme de ces catégories pour permanents à temps plein (question 7), permanents à temps partiel (question 8) et non permanents rémunéré (question 9). Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues dans question 5.

Total

Policiers

Exclure les recrues.

- a. Identité autochtone
- b. Identité non autochtone
- c. Identité autochtone inconnue
- d. Renseignement non recueilli par le service de police

AIP_Q18_A

AIP_Q18_B

AIP_Q18_C

AIP_Q18_D

AIP_Q18_E

Total des policiers

Employés civils

Exclure les agents spéciaux.

- a. Identité autochtone
- b. Identité non autochtone
- c. Identité autochtone inconnue
- d. Renseignement non recueilli par le service de police

AIP_Q18_F

AIP_Q18_G

AIP_Q18_H

AIP_Q18_I

AIP_Q18_J

Total des employés civils

...continuer à la page suivante

Employés qui s'identifient comme des Autochtones (suite)

...continue de la page précédente

Total

Agents spéciaux

a. Identité autochtone	AIP_Q18_K <input type="text"/>
b. Identité non autochtone	AIP_Q18_L <input type="text"/>
c. Identité autochtone inconnue	AIP_Q18_M <input type="text"/>
d. Renseignement non recueilli par le service de police	AIP_Q18_N <input type="text"/>
Total des agents spéciaux	AIP_Q18_O <input type="text"/>

Recrues

c.-à-d. les policiers en formation

a. Identité autochtone	AIP_Q18_P <input type="text"/>
b. Identité non autochtone	AIP_Q18_Q <input type="text"/>
c. Identité autochtone inconnue	AIP_Q18_R <input type="text"/>
d. Renseignement non recueilli par le service de police	AIP_Q18_S <input type="text"/>
Total des recrues	AIP_Q18_T <input type="text"/>

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Employés qui s'identifient comme membres de minorités visibles

19. **Déclarez** le nombre **réel**, **c.-à-d.** la taille de l'effectif, d'employés qui s'identifient comme **membres de minorités visibles** et qui travaillent à votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Note : Si un employé s'identifie **à la fois** comme Autochtone **et** comme membre de minorités visibles, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme Autochtones dans la question précédente, de même qu'avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles. Si un employé s'identifie à la fois comme étant de race blanche et comme membre de minorités visibles, **veuillez l'inclure** avec ceux qui s'identifient comme membres de minorités visibles.

Note : Si les renseignements sur les minorités visibles pour votre service de police sont recueillis dans le cadre d'un processus de déclaration volontaire par les employés et que certains d'entre eux ne se sont pas auto-identifiés comme membres de minorités visibles, **veuillez les inclure** dans la catégorie **Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible**.

Minorité visible : **Comprend** les personnes qui ne sont pas de race blanche ou n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles comprend de nombreux groupes, **notamment** les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Noirs, les Arabes, les Asiatiques occidentaux, les Philippins, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-américains, les Japonais et les Coréens.

Inclure les personnes membres d'une seule ou de multiples minorités visibles.

Exclure les personnes qui s'identifient uniquement comme Autochtones.

Personne de minorité non visible : **Comprend** les Autochtones ainsi que les personnes qui ne sont pas considérées comme membres de minorités visibles, peu importe le lieu de naissance, **p. ex.**, les personnes de race blanche ou ayant la peau blanche.

Note : Le nombre total de policiers, d'employés civils, et d'agents spéciaux dans cette question devrait correspondre exactement à la somme de ces catégories pour permanents à temps plein (question 7), permanents à temps partiel (question 8) et non permanents rémunérés (question 9). Le nombre total des recrues dans cette question devrait correspondre exactement à la somme des recrues dans question 5.

Total

Policiers

Exclure les recrues.

- a. Minorité visible
- b. Minorité non visible
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible
- d. Renseignement non recueilli par le service de police

VMP_Q19_A

VMP_Q19_B

VMP_Q19_C

VMP_Q19_D

VMP_Q19_E

Total des policiers

Employés civils

Exclure les agents spéciaux.

- a. Minorité visible
- b. Minorité non visible
- c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible
- d. Renseignement non recueilli par le service de police

VMP_Q19_F

VMP_Q19_G

VMP_Q19_H

VMP_Q19_I

VMP_Q19_J

Total des employés civils

...continuer à la page suivante

Employés qui s'identifient comme membres de minorités visibles (suite)

...continue de la page précédente

Total

Agents spéciaux

	VMP_Q19_K
a. Minorité visible	<input type="text"/>
	VMP_Q19_L
b. Minorité non visible	<input type="text"/>
	VMP_Q19_M
c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible	<input type="text"/>
	VMP_Q19_N
d. Renseignement non recueilli par le service de police	<input type="text"/>
	VMP_Q19_O
Total des agents spéciaux	<input type="text"/>

Recrues

c.-a.-d. les policiers en formation

	VMP_Q19_P
a. Minorité visible	<input type="text"/>
	VMP_Q19_Q
b. Minorité non visible	<input type="text"/>
	VMP_Q19_R
c. Ne sait pas s'ils sont d'une minorité visible	<input type="text"/>
	VMP_Q19_S
d. Renseignement non recueilli par le service de police	<input type="text"/>
	VMP_Q19_T
Total des recrues	<input type="text"/>

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Activités en matière de ressources humaines

Les questions suivantes sur les ressources humaines sont fondées sur la **dernière** année civile **terminée** ou le **dernier** exercice financier **terminé** :

- membres du personnel admissibles à la retraite
- embauches de membres du personnel
- départs de membres du personnel.

Période de déclaration — activités en matière de ressources humaines

20. **Indiquez** quelle période de déclaration s'applique aux activités en matière de ressources humaines de votre service de police. Cette période de référence s'appliquera aux questions 21, 22 et 23.

RPHR_Q20A

1

Année civile
1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

2

Exercice financier
1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

3

Autre exercice financier
↳ Autre exercice financier — précisez :

De

AAAA	MM	JJ

 À

AAAA	MM	JJ

Membres du personnel admissibles à la retraite

21. **Déclarez** le nombre **réel, c.-à-d.** la taille de l'effectif, de membres du personnel **admissibles à la retraite** de votre service de police en date du **15 mai 2019**.

Admissible à la retraite : inclure le personnel dont l'admissibilité à la retraite avec une pension sans restriction (en fonction de l'âge ou des années de service) était en vigueur pour tout ou partie de la période de la dernière année civile ou du dernier exercice financier. Dans certains cas, la date d'admissibilité à la retraite peut avoir pris effet avant cette période.

Inclure les employés qui :

- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- sont admissibles à la retraite pendant qu'ils sont en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas rémunérées, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
a. Policiers	PER_Q21_AA	PER_Q21_AB	PER_Q21_AD	PER_Q21_AC
Exclure les recrues.				
b. Employés civils	PER_Q21_BA	PER_Q21_BB	PER_Q21_BD	PER_Q21_BC
Exclure les agents spéciaux.				
c. Agents spéciaux	PER_Q21_CA	PER_Q21_CB	PER_Q21_CD	PER_Q21_CC
Total de membres du personnel admissibles à la retraite	PER_Q21_DA	PER_Q21_DB	PER_Q21_DD	PER_Q21_DC

Membres du personnel embauchés

22. **Déclarez** le nombre **réel**, **c.-à-d.** la taille de l'effectif, de membres du personnel **embauchés** par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier.**

Inclure les employés qui :

- ont été embauchés à l'extérieur du service de police
- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel
- sont des recrues embauchées directement auprès de programmes de formation de policiers, qu'elles aient obtenu ou non le statut de policier assermenté avant ou après leur embauche. Les recrues doivent inclure les policiers embauchés ayant moins d'un an d'expérience à titre de policiers assermentés.

Exclure les personnes qui :

- ont été promues à l'interne
- ne sont pas rémunérées, c.-à-d. les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police
- reviennent d'un détachement.

	Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
	PH_Q22_AA	PH_Q22_AB	PH_Q22_AD	PH_Q22_AC
a. Policiers Exclure les recrues.				
	PH_Q22_BA	PH_Q22_BB	PH_Q22_BD	PH_Q22_BC
b. Employés civils Exclure les agents spéciaux.				
	PH_Q22_CA	PH_Q22_CB	PH_Q22_CD	PH_Q22_CC
c. Agents spéciaux				
	PH_Q22_DA	PH_Q22_DB	PH_Q22_DD	PH_Q22_DC
d. Recrues c.-à-d. les policiers en formation				
	PH_Q22_EA	PH_Q22_EB	PH_Q22_ED	PH_Q22_EC
Total de membres du personnel embauchés				

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Départs de membres du personnel

23. **Déclarez** le nombre **réel**, **c.-à-d.** la taille de l'effectif, de **départs** de membres du personnel de votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier.**

Inclure les employés qui :

- sont des employés permanents et non permanents rémunérés à partir du budget de votre service de police
- travaillent à temps plein ou à temps partiel
- ont quitté pendant qu'ils étaient en détachement ou en congé d'un autre service de police. Si vous avez des membres de votre service de police détachés par un autre service, comptez-les dans votre décompte de personnel. Si des membres du personnel de votre service de police sont en détachement ou dans un autre service de police, ne les incluez pas dans le décompte de votre personnel.

Exclure les personnes qui :

- ne sont pas rémunérées, **c.-à-d.** les bénévoles, les agents auxiliaires ou les agents de réserve
- sont rémunérées par la municipalité ou par un autre organisme ou un autre service de police.

Hommes	Femmes	Diverses identités de genre	Total
--------	--------	-----------------------------	-------

Départs en raison de la retraite

a. Policiers	PD_Q23_AA	PD_Q23_AB	PD_Q23_AD	PD_Q23_AC
Exclure les recrues.				
Employés civils	PD_Q23_BA	PD_Q23_BB	PD_Q23_BD	PD_Q23_BC
b. Exclure les agents spéciaux.				
	PD_Q23_CA	PD_Q23_CB	PD_Q23_CD	PD_Q23_CC
c. Agents spéciaux				
	PD_Q23_DA	PD_Q23_DB	PD_Q23_DD	PD_Q23_DC
Total des départs de membres du personnel en raison de la retraite				

Départs pour d'autres raisons

p. ex. démission, congédiement, transfert à un autre service de police

a. Policiers	PD_Q23_EA	PD_Q23_EB	PD_Q23_ED	PD_Q23_EC
Exclure les recrues.				
Employés civils	PD_Q23_FA	PD_Q23_FB	PD_Q23_FD	PD_Q23_FC
Exclure les agents spéciaux.				
	PD_Q23_GA	PD_Q23_GB	PD_Q23_GD	PD_Q23_GC
c. Agents spéciaux				
	PD_Q23_HA	PD_Q23_HB	PD_Q23_HD	PD_Q23_HC
d. Recrues				
c.-à-d. les policiers en formation				
	PD_Q23_JA	PD_Q23_JB	PD_Q23_JD	PD_Q23_JC
Total des départs de membres du personnel pour d'autres raisons				
	PD_Q23_JA	PD_Q23_JB	PD_Q23_JD	PD_Q23_JC
Total des départs de membres du personnel				

...continuer à la page suivante

Traitements, salaires et avantages sociaux (suite)

...continue de la page précédente

Dépenses brutes
en \$CAN

Agents spéciaux

a. Salaires

Inclure paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies.

SWB_025_K

,00 \$

b. Avantages sociaux

p. ex. cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE), régime d'assurance dentaire, régime de retraite.

SWB_025_N

,00 \$

SWB_025_O

,00 \$

Total des salaires, traitements et avantages sociaux des agents spéciaux

Recrues

a. Salaires

Inclure paie normale, rémunération des heures supplémentaires, et autres paies.

SWB_025_P

,00 \$

b. Avantages sociaux

p. ex. cotisations de l'employeur au Régime de pension du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE), régime d'assurance dentaire, régime de retraite.

SWB_025_S

,00 \$

SWB_025_T

,00 \$

Total des salaires, traitements et avantages sociaux des recrues

SWB_025_U

,00 \$

Total des salaires, traitements et avantages sociaux

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Dépenses non salariales d'exploitation

26. Indiquez si les postes de dépenses non salariales d'exploitation suivants ont été payés par votre service de police pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Exclure:

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux
- les coûts d'immobilisations.

Note: Entièrement ou partiellement payé par le service de police peut aussi indiquer des postes de dépenses payés par l'administration municipale au moyen de fonds alloués à votre service de police.

		Entièrement ou partiellement payé par le service de police	Non payé par le service de police	Renseignements non disponibles
a. Exploitation et entretien des véhicules p. ex. paiements de location pour toute la flotte, y compris la marine et les aéronefs	NSOE_Q26_A	1	2	3
b. Exploitation et entretien des immeubles Inclure location des installations, services publics. Exclure les coûts relatifs aux contrats de services.	NSOE_Q26_B	1	2	3
c. Formation et perfectionnement professionnel	NSOE_Q26_C	1	2	3
d. Opérations des technologies de l'information (TI) Inclure l'ensemble du matériel et des logiciels informatiques, la maintenance et les coûts d'infrastructure connexes, les frais d'entreposage et les frais mensuels.	NSOE_Q26_D	1	2	3
e. Équipement des policiers p. ex. armes à feu, armes tasers, caméras, robots	NSOE_Q26_E	1	2	3
f. Contrats pour des services professionnels p. ex. les services de TI, la sécurité, l'entretien des terrains	NSOE_Q26_F	1	2	3
g. Toute autre dépense non salariale d'exploitation p. ex. fournitures, uniformes, munitions, contributions aux fonds de réserve, coûts de réinstallation	NSOE_Q26_G	1	2	3

27. Déclarez le montant des dépenses non salariales d'exploitation pour les postes suivants que vous avez indiqués comme étant entièrement ou partiellement payés par votre service de police pour la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Arrondissez les montants au **CANS** le plus près.

Exclure:

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux;
- les coûts d'immobilisations.

	Total des dépenses brutes payées par le service de police en \$CAN
a. Exploitation et entretien des véhicules p. ex. paiements de location pour toute la flotte, y compris la marine et les aéronefs	NSOE2_Q27_A [] ,00 \$
b. Exploitation et entretien des immeubles Inclure location des installations, services publics. Exclure les coûts relatifs aux contrats de services.	NSOE2_Q27_B [] ,00 \$
c. Formation et perfectionnement professionnel	NSOE2_Q27_C [] ,00 \$
d. Opérations des technologies de l'information (TI) Inclure l'ensemble du matériel et des logiciels informatiques, la maintenance et les coûts d'infrastructure connexes, les frais de stockage et les frais mensuels.	NSOE2_Q27_D [] ,00 \$
e. Équipement des policiers p. ex. armes à feu, armes tasers, caméras, robots	NSOE2_Q27_E [] ,00 \$

Dépenses non salariales d'exploitation (suite)

...continue de la page précédente

Total des dépenses brutes payées par le service de police en \$CAN

f. Contrats pour des services professionnels p. ex. les services de TI, la sécurité, l'entretien des terrains	NSOE2_Q27_F [] ,00 \$
g. Toute autre dépense non salariale d'exploitation p. ex. fournitures, uniformes, munitions, contributions aux fonds de réserve, coûts de réinstallation . .	NSOE2_Q27_G [] ,00 \$
Total des dépenses non salariales d'exploitation	NSOE2_Q27_H [] ,00 \$

Dépenses en immobilisations

28. Indiquez si les postes de dépenses en **immobilisations** suivants ont été payés par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

Exclure:

- les salaires, les traitements et les avantages sociaux
- toutes les dépenses d'exploitation.

Note: Entièrement ou partiellement payé par le service de police peut aussi indiquer des postes de dépenses payés par l'administration municipale au moyen de fonds alloués à votre service de police.

		Entièrement ou partiellement payé par le service de police	Non payé par le service de police	Renseignements non disponibles
a. Achats de véhicules Inclure tous les véhicules terrestres, maritimes et aériens.	CE_Q28_A	1	2	3
b. Nouveaux immeubles et projets d'immobilisations	CE_Q28_B	1	2	3
c. Opérations des technologies de l'information (TI)	CE_Q28_C	1	2	3
d. Équipement de police non déclaré comme des dépenses d'exploitation p. ex. armes à feu, armes tasers, caméras, robots . . .	CE_Q28_D	1	2	3
e. Toute autre dépense en immobilisations p. ex. contributions aux fonds de réserve, fonds réservés pour des dépenses en immobilisations	CE_Q28_E	1	2	3

NE PAS COPIER POUR UTILISER POUR RAPPORTEUR

Dépenses en immobilisations (suite)

29. **Déclarez** le montant des **dépenses en immobilisations** pour les postes suivants que vous avez indiqués comme étant entièrement ou partiellement payés par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

Projets d'immobilisations : Indiquez seulement le montant des dépenses payées pendant la dernière année civile ou du dernier exercice financier.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

**Total des dépenses payées
par le service de police
\$CAN**

a. Achats de véhicules Include tous les véhicules terrestres, maritimes et aériens	CE2_Q29_A <input type="text"/>	,00 \$
b. Nouveaux immeubles et projets d'immobilisations	CE2_Q29_B <input type="text"/>	,00 \$
c. Opérations des technologies de l'information (TI)	CE2_Q29_C <input type="text"/>	,00 \$
d. Équipement de police non déclaré comme des dépenses d'exploitation p. ex. armes à feu, armes tasers, caméras, robots	CE2_Q29_D <input type="text"/>	,00 \$
e. Toute autre dépense en immobilisations p. ex. contributions aux fonds de réserve, fonds réservés pour des dépenses en immobilisations	CE2_Q29_E <input type="text"/>	,00 \$
Total des dépenses en immobilisations	CE2_Q29_F <input type="text"/>	,00 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Dépenses au chapitre des technologies de l'information et des autres pièces d'équipement de police spécialisées

30. **Déclarez** le montant total des dépenses au chapitre des technologies de l'information (TI) et des autres pièces d'équipement de police spécialisées pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

Inclure le montant total des dépenses, y compris les dépenses d'exploitation, de maintenance et d'immobilisations.

Dépenses brutes payées par le service de police \$CAN

a. Radio	EXP_Q30_A	,00 \$
b. Autres appareils de télécommunication p. ex. téléphones cellulaires, GPS	EXP_Q30_B	,00 \$
c. Ordinateurs et autre matériel informatique p. ex. ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, terminaux de données mobiles, réseaux et serveurs, imprimantes, technologie infrarouge	EXP_Q30_C	,00 \$
d. Logiciels, applications et systèmes p. ex. renseignements opérationnels, licences, billetterie électronique, systèmes de reconnaissance des plaques d'immatriculation	EXP_Q30_D	,00 \$
e. Frais de stockage p. ex. stockage, services infonuagiques	EXP_Q30_E	,00 \$
f. Caméras portées sur le corps et caméras de voiture	EXP_Q30_F	,00 \$
g. Autres caméras et unités de surveillance p. ex. caméras en circuit fermé, caméras de sécurité, stations totales	EXP_Q30_G	,00 \$
h. Équipement de test de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool	EXP_Q30_I	,00 \$
i. Système d'aéronef sans pilote (UAS) p. ex. drones	EXP_Q30_J	,00 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Fonds et montants de recouvrement des coûts reçus selon la source de financement

31. **Déclarez** tous les **fonds** et les **montants du recouvrement des coûts** reçus pour toutes les sources de financement suivantes pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

Inclure les montants de tous les types de fonds reçus qui ont été affectés au budget de votre service de police, **c.-à-d.** les montants disponibles pour être dépensés à nouveau.

Déclarez séparément les montants de recouvrement des coûts pour les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation.

	Montants de recouvrement des coûts pour les dépenses d'exploitation en \$CAN	Montants de recouvrement des coûts pour les dépenses en immobilisations en \$CAN	Total des fonds et des montants de recouvrement des coûts \$CAN
	FUN_031_AA	FUN_031_AB	FUN_031_AC
a. Gouvernement fédéral	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_BA	FUN_031_BB	FUN_031_BC
b. Gouvernement provincial	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_CA	FUN_031_CB	FUN_031_CC
c. Gouvernement municipal	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
d. Frais d'utilisation des services policiers p. ex. vérifications de casiers judiciaires, services rémunérés, autres rapports	FUN_031_DA <input type="text"/> ,00 \$	FUN_031_DB <input type="text"/> ,00 \$	FUN_031_DC <input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_GA	FUN_031_GB	FUN_031_GC
e. Détachés	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
	FUN_031_EA	FUN_031_EB	FUN_031_EC
f. Autres recouvrements de coûts p. ex. recettes de ventes aux enchères . .	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$	<input type="text"/> ,00 \$
Total des fonds et des montants de recouvrement des coûts \$CAN	FUN_031_FA <input type="text"/> ,00 \$	FUN_031_FB <input type="text"/> ,00 \$	FUN_031_FC <input type="text"/> ,00 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Enjeux actuels et émergents

Les questions suivantes sont des questions spéciales liées à des enjeux actuels et émergents :

- les demandes d'intervention
- la préparation à la légalisation du cannabis
- la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

Demandes d'intervention

32. **Déclarez** le nombre total de **demandes d'intervention** reçues par votre service de police pour **la dernière année civile ou du dernier exercice financier**.

Inclure les demandes d'intervention :

- générées par les citoyens, **c.-à-d.** reçues par l'intermédiaire d'appels à une ligne d'urgence, d'appels téléphoniques, de déclarations par Internet, d'alarmes, de contact avec le public ou d'autres moyens
- initiées par les policiers, **c.-à-d.** générées sur le champ ou sur les lieux par la police
- qui ont nécessité l'affectation de ressources policières, **p. ex.** un policier a été dépêché sur les lieux.

Exclure les demandes d'intervention :

- qui ont été transmises à d'autres organismes ou qui n'ont pas nécessité l'affectation de ressources policières
- qui représentent une collecte d'information initiée par un agent et où aucun incident ne s'est produit, c.-à-d. contrôles de routine
- qui représentent des activités policières proactives, y compris des interventions ciblées, l'application stratégique de la loi et les projets de mobilisation communautaire
- en lien à des fonctions d'administration ou d'entretien, p. ex. des demandes relatives à la documentation, aux vérifications du casier judiciaire, au devoir de comparution, au transport des prisonniers, à la formation ou à l'entretien.

- a. Demandes d'intervention générées par les citoyens
- b. Demandes d'intervention initiées par les policiers
- c. Source de l'appel inconnue

Total	
CFS_Q32_A	<input type="text"/>
CFS_Q32_B	<input type="text"/>
CFS_Q32_C	<input type="text"/>
CFS_Q32_D	<input type="text"/>
Total des demandes d'intervention	<input type="text"/>

Fonds de préparation à la légalisation du cannabis au Canada

33. **Indiquez** les **montants dépensés et reçus** par votre service de police en préparation à la **légalisation du cannabis** au Canada du **1er avril 2018 au 31 mars 2019**.

Montants salariaux : **Inclure** la paie normale et la rémunération des heures supplémentaires (à l'exception des avantages sociaux) du budget de votre service de police pour tout membre du personnel qui a offert de la formation, de la recherche et du perfectionnement professionnel ou y a pris part ou a mis en œuvre des changements liés à la préparation à la légalisation du cannabis. **Inclure** les postes de dépenses liés aux drogues en général, s'il y a un volet cannabis, **p. ex.** formation du Programme d'experts en reconnaissance de drogues.

Montants non salariaux : **Inclure** les montants dépensés à partir du budget de votre service de police pour du matériel de formation, des coûts de déplacement, des modifications de systèmes, de nouvelles pièces d'équipement de police et tout autre poste de dépenses non salariales lié à la préparation à la légalisation du cannabis.

Subventions : **Inclure** les montants accordés au service de police pour la préparation à la légalisation du cannabis.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

Note : Si aucun crédit salarial et non salarial n'a été dépensé et qu'aucune subvention n'a été reçue en préparation à la légalisation du cannabis au Canada, veuillez inscrire « zéro ».

- a. Montants salariaux dépensés
- b. Montants non salariaux dépensés
- c. Montants des subventions reçues

Total \$CAN	
FLC_Q33_A	<input type="text"/> ,00 \$
FLC_Q33_B	<input type="text"/> ,00 \$
FLC_Q33_C	<input type="text"/> ,00 \$

Conduite avec facultés affaiblies par la drogue

34. **Déclarez le nombre d'heures** que les policiers de votre service de police ont consacrées aux types de formation suivants du **1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019**.

Inclure les heures passées par les policiers de votre service de police à suivre ou à donner :

- une formation sur le test normalisé de sobriété administré sur place (TNSAP), ce qui peut comprendre ou non l'introduction à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue
- une formation d'appoint sur le test normalisé de sobriété administré sur place (TNSAP)
- une formation d'expert en reconnaissance de drogues

Note : Si les policiers n'ont pas suivi ou donné ces types de formation, veuillez inscrire le chiffre zéro. Veuillez fournir une estimation, si vous ne disposez pas des chiffres exacts.

Nombre total d'heures

DIDH_Q34_A

a. Test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP)

DIDH_Q34_B

b. Test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP) - formation d'appoint

DIDH_Q34_C

c. Formation d'expert en reconnaissance de drogues

35. **Déclarez le nombre réel de policiers** qui ont reçu ou terminé avec succès les types de formation suivants du **1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019**.

Inclure le nombre de policiers de votre service de police qui suivent ou ont terminé :

- une formation sur le test normalisé de sobriété administré sur place (TNSAP), ce qui peut comprendre ou non l'introduction à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue
- une formation d'appoint sur le test normalisé de sobriété administré sur place (TNSAP)
- une formation d'expert en reconnaissance de drogues

Note : Si les policiers n'ont pas suivi ou donné ces types de formation, veuillez inscrire le chiffre zéro. Veuillez fournir une estimation, si vous ne disposez pas des chiffres exacts.

Nombre total de policiers

DIDC_Q35_A

a. Policiers qui **ont reçu** une formation sur le test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP)

DIDC_Q35_B

b. Policiers qui **ont terminé avec succès** une formation sur le test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP)

DIDC_Q35_C

c. Policiers qui **ont reçu** formation d'appoint sur le test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP)

DIDC_Q35_D

d. Policiers qui **ont terminé avec succès** formation d'appoint sur le test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP)

DIDC_Q35_E

e. Policiers qui **ont reçu** formation d'expert en reconnaissance de drogues

DIDC_Q35_F

f. Policiers qui **ont terminé avec succès** formation d'expert en reconnaissance de drogues ..

DIDC_Q35_G

g. Policiers ayant une **certification** d'expert en reconnaissance de drogues

NE PAS UTILISER POUR INFORMATION RAPPORTER

Conduite avec facultés affaiblies par la drogue

36. **Indiquez** les montants **dépensés et reçus** par votre service de police du **1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019** en préparation à l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant la conduite avec facultés affaiblies par la drogue (CFAD).

Montants salariaux : Inclure la paie normale et la rémunération des heures supplémentaires (à l'exception des avantages sociaux) du budget de votre service de police pour tout membre du personnel qui a suivi ou donné de la formation sur la détection des conducteurs ayant les facultés affaiblies par la drogue, qui a participé à la recherche, à la collecte de données et à l'élaboration d'analyses en la matière, ou qui a mis en œuvre des modifications en préparation à l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant la CFAD.

Montants non salariaux : Inclure les montants dépensés à partir du budget de votre service de police pour du matériel de formation, des coûts de déplacement, des modifications de systèmes, et tout autre poste de dépenses non salariales lié à la préparation à l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant la CFAD.

Subventions : Inclure les montants accordés au service de police.

Exclure Les montants dépensés pour les appareils de dépistage de drogues par voie orale approuvés par le procureur général.

Arrondissez les montants au **\$CAN** le plus près.

Note : Si aucun montants salarial et non salarial n'a été dépensé et qu'aucune subvention n'a été reçue en préparation à l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant la CFAD, veuillez inscrire le chiffre zéro.

	Crédits salariaux dépensés \$CAN	Crédits non salariaux dépensés \$CAN	Montant des subventions reçues \$CAN
a. Formation sur le test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP)	DIDF_Q36_AA <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_AB <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_AC <input type="text"/> ,00 \$
b. Formation d'appoint sur le test normalisé de sobriété administrés sur place (TNSAP)	DIDF_Q36_BA <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_BB <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_BC <input type="text"/> ,00 \$
c. Formation d'expert en reconnaissance de drogues	DIDF_Q36_CA <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_CB <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_CC <input type="text"/> ,00 \$
Montants total pour la formation en préparation à l'entrée en vigueur des dispositions législatives concernant la CFAD	DIDF_Q36_DA <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_DB <input type="text"/> ,00 \$	DIDF_Q36_DC <input type="text"/> ,00 \$

37. **Déclarez** les renseignements suivants applicables à votre service de police pour la période du **1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019** en ce qui concerne les appareils de dépistage de drogues par voie orale **approuvés par le procureur général**.

	Nombre total d'appareils achetés	Nombre total d'appareils utilisés par votre service de police	Dépenses brutes pour l'achat des appareils \$CAN	Montant des subventions reçues \$CAN
a. Appareils de dépistage de drogues par voie orale approuvés par le procureur général	DIDS_Q37_A <input type="text"/>	DIDS_Q37_B <input type="text"/>	DIDS_Q37_C <input type="text"/> ,00 \$	DIDS_Q37_D <input type="text"/> ,00 \$

Conduite avec facultés affaiblies par la drogue et infractions liées au cannabis

38. **Déclarez** le **nombre** de contraventions provinciales ou territoriales dressées par votre service de police relativement aux infractions de conduite avec facultés affaiblies par la drogue et aux infractions liées au cannabis du **17 octobre 2018 au 31 mars 2019**.

- a. Contraventions provinciales ou territoriales pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue
Inclure le cannabis.
- b. Nombre de contraventions provinciales ou territoriales pour des infractions liées au cannabis
Exclure la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

Total
DIDT_Q38_A <input type="text"/>
DIDT_Q38_B <input type="text"/>

Renseignements généraux

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*.

Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.
Veuillez garder une copie pour vos dossiers.
Consultez notre site Web à www.statcan.gc.ca**